REF: AT/DOT-TIPAZA/SD-TECH / N°202 /2025

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

HACHEM BELKACEM

OBJET /: 1ere Mise en demeure.

Suite à votre retard injustifiée pour l'exécution des travaux ODN MSAN SNC LAVALIN HADJRET ENNOUS sous ODS N°71 CMP de CHERCHELL, je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de se rapprocher au siège de la DOT TIPAZA dans un délai n'excédant pas cinq (05) jours à partir de cette présente note, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Meilleures Salutations

E TE

Syc. 5 Catterior

Free land opinition sile

ties related mention one
ties land opinition sile

M. ZEROUAL El Walid

Directeur Operationnel des
Télécommunications de Tipasa

1 2 4100 2005